

## Hausse de 33% des investissements pour protéger l'environnement dans les IAA entre 2012 et 2013

En 2013, les établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus ont dépensé 78 millions d'euros pour protéger l'environnement en région Nouvelle-Aquitaine. Les investissements sont en hausse de 33% par rapport à 2012. Le traitement des eaux usées reste le principal domaine d'investissement, devant la protection des sols et des eaux (souterraine et de surface) et la réduction des gaz à effet de serre.

### 78 millions d'euros de dépenses pour la protection de l'environnement en 2013

En 2013, les établissements agroalimentaires employant 20 salariés ou plus de la région Nouvelle-Aquitaine ont consacré 78 millions d'euros de dépenses liées à la protection de l'environnement. Ce montant total se répartit entre 25 millions d'euros consacrés à des investissements, 1 million d'euros à des études, auxquels s'ajoutent une dépense en fonctionnement pour la maintenance des équipements existants et une contribution sous forme de taxes et redevances, évaluée à 52 millions d'euros.

Entre 2010 et 2013, les dépenses globales ont augmenté de 10%. Mais si les dépenses courantes sont restées constantes sur la période, elles ne représentent en 2013, plus que les deux-tiers du montant total contre près des trois quarts en 2010. À l'inverse, les dépenses relatives aux investissements en faisant un bond de 40%, représentent désormais près du tiers du montant global affecté à la protection de l'environnement.

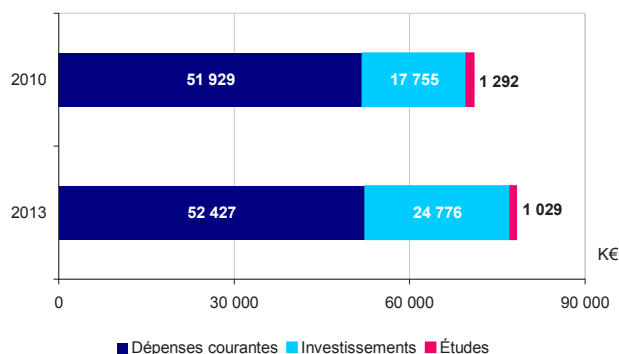
### Les investissements spécifiques : 70% du montant investi

Les investissements pour protéger l'environnement se répartissent entre investissements « spécifiques » (filtres, bacs de rétention, matériels de mesure des polluants, ...), et investissements « intégrés » correspondant au surcoût des équipements de production liés à l'exigence de protection de l'environnement (véhicules propres, matériels plus économes en énergie, ...).

En 2013, les établissements agroalimentaires de la région ont consacré 25 millions d'euros (12,5% du montant national) pour l'achat de bâtiments, terrains, machines ou équipements destinés à traiter, mesurer, contrôler ou limiter la pollution générée par leur activité. En Nouvelle-Aquitaine, entre 2012 et 2013, les investissements pour la protection de l'environnement ont progressé d'un tiers, passant de 19 millions à 25 millions d'euros. Avec 17 millions d'euros en 2013, les investissements spécifiques

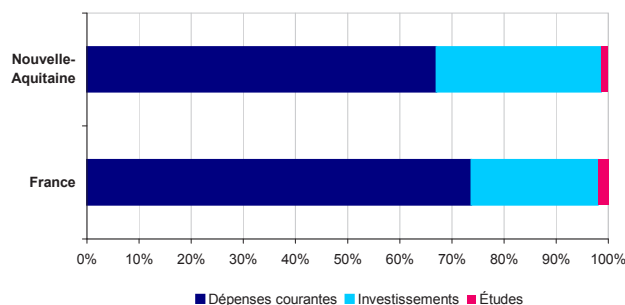
.../...

Répartition des dépenses en 2010 et 2013 en Nouvelle-Aquitaine



Source : Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement

Répartition des dépenses en 2013



Source : Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement

## Investissements spécifiques pour protéger l'environnement selon la tranche d'effectif salarié en 2013

Unité : millier d'euros

| Nouvelle-Aquitaine                                   | Études en vue d'un investissement antipollution |                         |            |                                    |                     |                                       |                                 |            | Total         | Total investissements spécifiques 2012 |
|--|---|-------------------------|------------|------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------------------|------------|---------------|--|
|  | Eaux usées                                      | Déchets non radioactifs | Air        | Limitation de gaz à effet de serre | Bruit et vibrations | Sols, eaux souterraines et de surface | Sites, paysages et biodiversité | Autres*    |               |  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>7 059</b>                                    | <b>1 278</b>            | <b>748</b> | <b>1 642</b>                       | <b>27</b>           | <b>5 583</b>                          | <b>78</b>                       | <b>933</b> | <b>17 348</b> | <b>12 125</b>                          |
| <b>Tranche d'effectif salarié de l'établissement</b> |   |                         |            |                                    |                     |                                       |                                 |            |               |  |
| 20 à 49 employés                                     | 4 322   | 183                     | 124        | 154                                | 0                   | 1                                     | 78                              | 0          | 4 862         | 4 156                                  |
| 50 à 99 employés                                     | 695   | 1 017                   | 306        | 0                                  | 27                  | 4 097                                 | 0                               | 0          | 6 142         | 2 866                                  |
| 100 à 249 employés                                   | 883   | 32                      | 286        | 59                                 | 0                   | 1 332                                 | 0                               | 933        | 3 525         | 2 422                                  |
| 250 à 499 employés                                   | 92  | 46                      | 32         | 1 429                              | 0                   | 98                                    | 0                               | 0          | 1 697         | 713                                    |
| 500 à 999 employés                                   | 1 033   | 0                       | 0          | 0                                  | 0                   | 0                                     | 0                               | 0          | 1 033         | 1 781                                  |
| 1000 à 1999 employés                                 | 35  | 0                       | 0          | 0                                  | 0                   | 54                                    | 0                               | 0          | 89            | 188                                    |

(\* Autres : protection contre les rayonnements et coûts de recherche et développement en rapport avec l'environnement.

Source : Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol) 2013

.../...

des entreprises agroalimentaires régionales représentent 70% du total des investissements. Sur la période, sur le champ des établissements de 20 salariés et plus hors industrie du tabac, les investissements spécifiques ont augmenté de 43%. La hausse est surtout marquée dans les établissements employant moins de 500 salariés (+60% contre -43% dans les autres établissements).

Cette forte augmentation des montants consacrés aux investissements spécifiques antipollution, permet à la région de se classer au deuxième rang, derrière Grand Est.

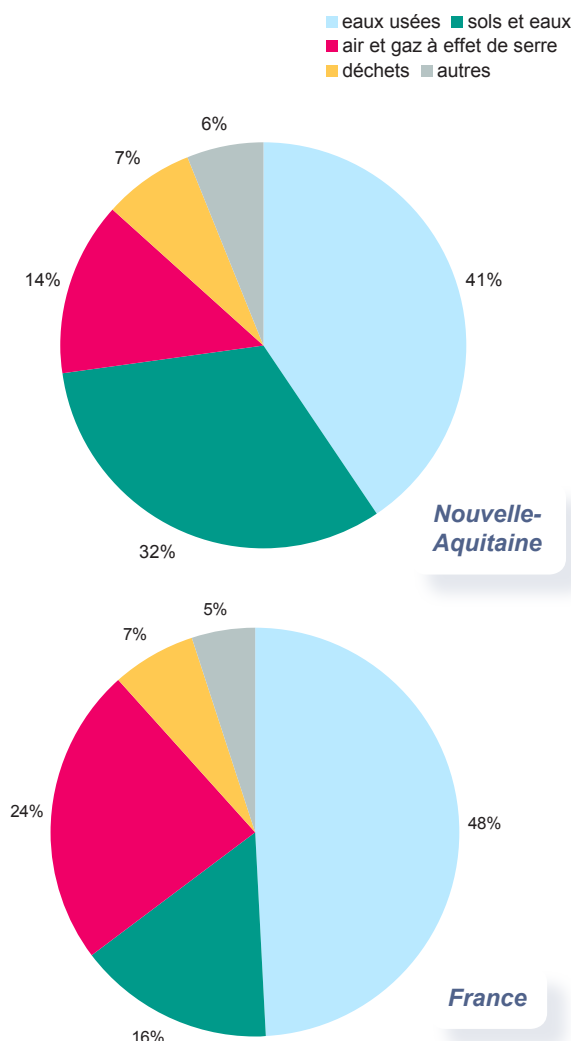
### Le traitement des eaux usées : premier domaine d'investissement

Avec plus de 7 millions d'euros, le traitement des eaux usées est le principal domaine des investissements environnementaux dans les IAA (40%). En effet, les processus de production agroalimentaire font appel à de grandes quantités d'eau, et la construction ou mise aux normes de stations d'épuration, de bassins de confinement ou de prétraitement des eaux usées sont toujours des opérations onéreuses. Derrière le traitement des eaux usées, les principaux domaines d'investissement sont la préservation des sols et de la qualité des eaux souterraines et de surface (5,6 millions d'euros) et la lutte contre les gaz à effet de serre (1,6 million d'euros). Les autres domaines (déchets, bruits et vibrations, paysage et biodiversité) représentent 13% des investissements en Nouvelle-Aquitaine en 2013. Cette hiérarchie entre domaines d'investissements est variable d'une année à l'autre.

Dans certains domaines, la protection de l'environnement peut être en partie assurée par le renouvellement des équipements. La part des investissements intégrés avoisine ainsi 57% dans la limitation des gaz à effet de serre et 28% dans la protection contre les rayonnements et les coûts de recherche et développement en rapport avec l'environnement. En revanche, les traitements des eaux usées et des déchets nécessitent des investissements spécifiques.

.../...

### Investissements spécifiques par domaine en 2013



Source : Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement

Par rapport à 2012, les hausses les plus marquantes concernent les investissements consacrés à la protection des sols et des eaux souterraines et de surface et ceux touchant à la protection contre les rayonnements. A contrario, les plus fortes baisses concernent les investissements consacrés au traitement des bruits et vibrations suivis par ceux relatifs au traitement de l'air puis au traitement des déchets non radioactifs. Ces chiffres sont toutefois à relativiser car les montants financiers engagés sont loin d'être du même ordre de grandeur (à titre d'exemples, 27 milliers d'euros pour les investissements spécifiques bruits et vibrations, 5,6 millions d'euros pour les sols et eaux souterraines et de surface).

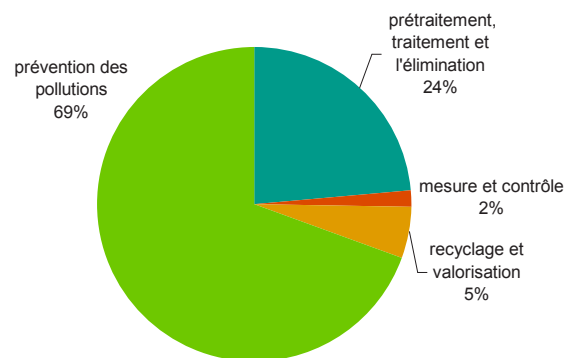
### Les investissements spécifiques visent en priorité le traitement des pollutions

Les investissements spécifiques peuvent être classés en fonction des différentes étapes de la chaîne de gestion des pollutions au sens large : prétraitement, traitement et élimination des pollutions (appelé traitement des pollutions) ; prévention des pollutions ; recyclage et valorisation ; mesure et contrôle.

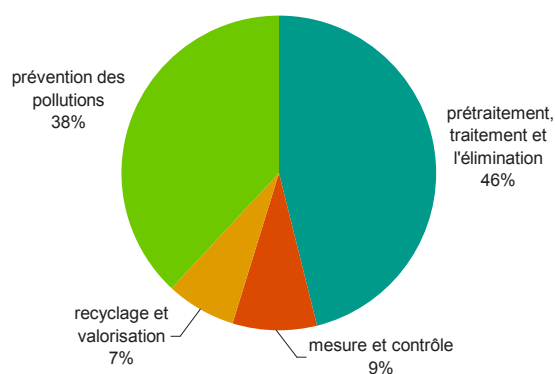
Dans les industries agroalimentaires régionales, la prévention des pollutions qui concerne l'installation de bac de rétention, la réalisation d'un réseau de confinement des eaux, etc... représente près de 70% du montant total des investissements spécifiques réalisés en 2013 contre 32% en 2012. Le traitement des pollutions arrive en deuxième position avec 24% du volume total (65% en 2012), et est à mettre en regard avec l'importance accordée aux eaux usées, notamment à travers la mise en service de stations d'épuration. Le recyclage et la valorisation ne concernent que 5% du montant total. Toutes ces catégories d'investissement, à l'exception du traitement des pollutions, sont en hausse en 2013. Le recyclage et la valorisation connaissent l'augmentation la plus forte, suivis de la prévention des pollutions.

.../...

### En Nouvelle-Aquitaine, près de 70% des investissements spécifiques visent à prévenir les pollutions



### En France, près de la moitié des investissements spécifiques visent à traiter les pollutions



Source : Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol) 2013

## Méthodologie

L'enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement a été réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture jusqu'à l'exercice 2011. Depuis l'exercice 2012, cette enquête est conduite par l'Insee.

Depuis 2006, cette enquête concerne l'ensemble des établissements agroalimentaires, industries alimentaires et fabrication de boissons, d'au moins 20 salariés, qui exercent une activité de fabrication ou de transformation en France. Avant 2006, seules les unités de 100 salariés et plus étaient enquêtées.

L'enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement permet de mesurer les dépenses d'investissements et d'études en rapport avec la protection de l'environnement.

Tous les trois ans, l'enquête annuelle est complétée par une mesure des dépenses courantes liées à cette activité (dépenses courantes de fonctionnement, redevances, cotisations et taxes). L'année 2013 est la dernière année disponible sur les dépenses courantes.

Deux types d'investissements sont distingués. Les investissements **spécifiques** sont destinés à réduire les pollutions liées au processus normal de fabrication. Les autres investissements sont dits « **intégrés** » à des changements de l'outil de production. Ils sont mesurés, à l'occasion d'un renouvellement de l'outil de production, par les surcoûts engendrés par l'adoption de nouveaux procédés plus respectueux de l'environnement. Les deux catégories d'investissement sont déclinées dans la même nomenclature d'action que les dépenses courantes.

L'enquête mesure également le coût des **études** effectuées pour protéger l'environnement. Ces études peuvent être sous-traitées ou être menées en interne. Leur coût comprend alors les frais de personnel au prorata du temps passé sur les projets. L'enquête distingue les études effectuées en prévision d'investissements futurs et celles relevant de réglementations.

Les **dépenses courantes de fonctionnement** retracent les coûts de fonctionnement des installations spécifiques dédiées à la protection de l'environnement. Ils comprennent les achats de services, mais aussi les coûts internes en frais de personnel, frais d'entretien, achats d'énergie et de consommables. Ces dépenses sont ventilées en sept domaines : eau, déchets, air et climat, bruit, sols et eaux souterraines, sites - paysages et biodiversité, autres domaines comme les rayonnements.

Les **redevances, cotisations et taxes** retracent l'ensemble des paiements dans les domaines de l'eau et des déchets. Elles comprennent aussi les paiements pour prestations indirectes à des organismes de recyclage des emballages.

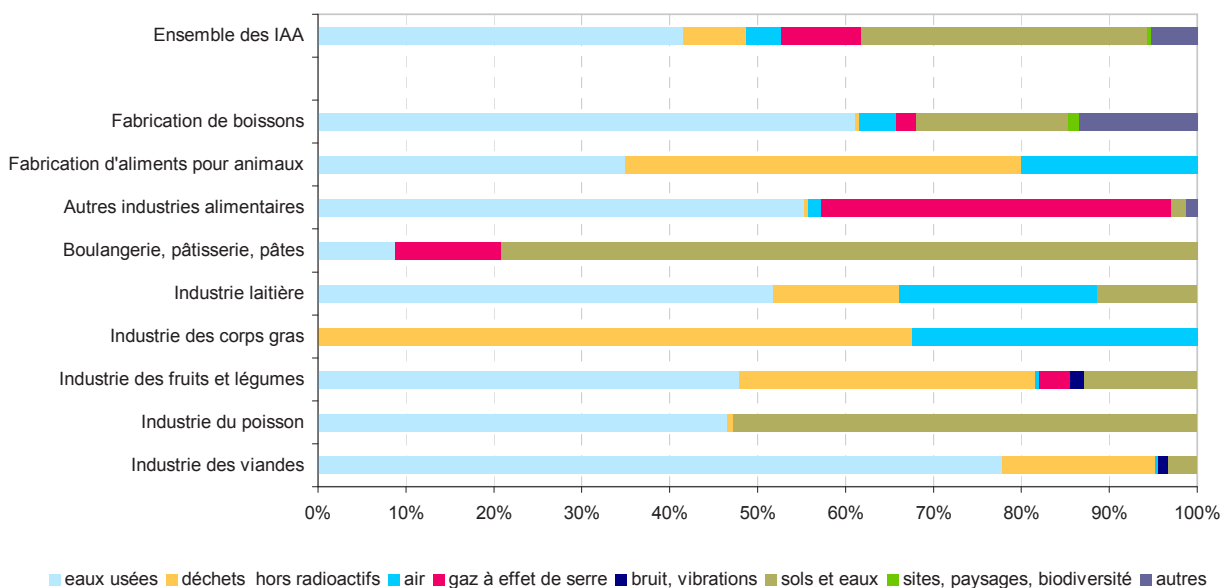
## Le secteur d'activité des entreprises oriente la nature des investissements

L'ensemble des secteurs d'activité est concerné par la construction d'installations indispensables à la limitation des pollutions mais dans des domaines variables. En 2013, les industries des viandes et de fabrication des boissons, grandes consommatrices d'eau, ont très fortement orienté leurs investissements vers le traitement des eaux usées, à hauteur respectivement de 78% et 61% des investissements. Les industries de fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie, de pâtes alimentaires et de transformation et conservation de poissons ont vu leurs investissements dirigés essentiellement vers la protection des sols et des eaux souterraines et de surface (79% et 53% respectivement). Quant aux industries de fabrication d'autres produits alimentaires (fabrication de sucre, de confiserie, de condiments et assaisonnements, de plats préparés et autres), leurs efforts ont porté essentiellement vers le traitement des eaux usées (55%) et la lutte contre les gaz à effet de serre (40%).

## Stabilité des dépenses courantes

En 2013, le montant des dépenses courantes s'élève à 52 millions d'euros. Il est quasi stable par rapport à l'année 2010. Tant en 2010 qu'en 2013, les industries de la viande totalisent près de 30% des dépenses courantes, suivies par les industries laitières et autres industries alimentaires qui affichent un montant équivalent d'environ 15%. Les taxes, redevances et cotisations, qui regroupent l'ensemble des paiements dans les domaines de l'eau et des déchets augmentent de 1 million d'euros sur la période 2010-2013 et représentent 64% des dépenses. Le reste des dépenses courantes concerne notamment les coûts de fonctionnement à hauteur de 24% et les coûts liés au management (3%). Les dépenses de fonctionnement se divisent entre coûts internes de fonctionnement et achats de services extérieurs. Les coûts internes correspondent aux salaires versés aux personnes en charge du fonctionnement des matériels et de leur approvisionnement en énergie. L'achat de services effectués auprès de prestataires extérieurs concerne par exemple la maintenance des matériels utilisés pour la protection de l'environnement, les analyses réalisées dans les laboratoires ou la location de bennes.

### Des investissements qui diffèrent selon le secteur d'activité



Source : Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>  
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

©AGRESTE  
2016  
Prix : 2,50 €

**Agreste**  
la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1  
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49  
Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directeur Régional : Yvan LOBJOIT  
Directrice de publication : Valérie ISABELLE  
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD  
Rédacteur : Jean-Pierre MORZIÈRES  
Composition-Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine  
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : en cours - ISSN : en cours

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"